

*Interpellation présentée par la députée:
Mme Véronique Pürro*

*Date de dépôt : 9 octobre 2008
Messagerie*

Interpellation urgente écrite **L'inspectorat cantonal des chantiers va-t-il disparaître?**

L'inspectorat cantonal des chantiers, rattaché au département des constructions et des technologies de l'information, remplit des missions importantes puisqu'il est chargé de veiller à ce que tout soit mis en œuvre afin d'assurer la sécurité et la protection des travailleurs et du public contre les dangers inhérents aux activités des chantiers.

Ces missions sont d'autant plus nécessaires que les chiffres 2006 indiquent malheureusement l'importance des accidents survenus sur les chantiers dans notre pays. En effet, en une année, on dénombre pas moins de 27'000 accidents, (presque un pour quatre travailleurs occupés !), 337 invalides et 33 décès.

En 2007, l'inspectorat cantonal des chantiers, doté d'une dizaine de collaborateurs-trices, a assuré 5'477 rendez-vous de conseil et 4'414 chantiers ont été contrôlés à l'occasion de 19'455 inspections. Parmi les contrôles effectués, on peut relever le contrôle de la qualité des installations de sécurité, des échafaudages, des permis de machinistes, des autorisations d'ouverture de chantier, de formation, etc.

Dans son dernier rapport de gestion, le Conseil d'Etat relève hélas que *la diminution des ressources de personnel de ce service a contraint à une réduction des contrôles sur les chantiers.*

Dans la mesure où notre canton doit poursuivre, voire renforcer, ses actions pour garantir la sécurité de sa population et que certains laissent entendre que l'inspectorat des chantiers est remis en question, il est nécessaire de réaffirmer l'importance des missions de ce service.

Dans ce sens, ma question est la suivante : le Conseil d'Etat peut-il nous confirmer l'importance qu'il attache aux missions de l'inspectorat cantonal des chantiers ainsi que sa volonté de ne pas diminuer son personnel, voire le supprimer ?